

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1108

présenté par
M. Plisson

ARTICLE 31 BIS

À l'alinéa 8, après le mot :

« sûreté »,

insérer les mots :

« diligentés par l'Autorité de sûreté nucléaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.